

HERMERAY
Brocante - Vide Grenier du 8 JUIN 2025
Organisée par le Comité des Fêtes d'Hermeray
Bulletin d'Inscription et Règlement

Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposant (pour les enfants d'Hermeray de moins de 10 ans accompagnant leurs parents exposants, merci de remplir une demande séparée en notant « enfant » sur l'inscription).

Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et de retourner ce dossier dûment complété et accompagné du règlement par chèque **avant le 30 mai 2025** à l'ordre du Comité des Fêtes d'Hermeray à la Mairie d'Hermeray et **d'une enveloppe timbrée à votre adresse.**

Mr. Mme. Mlle.* : Nom Prénom
 Adresse:.....
 Code postal : Localité..... Tel :.....
 Adresse mail:@.....

Je suis :

-Particulier *

-Professionnel* N° d'inscription au RC
 (Joindre obligatoirement photocopie du RC)

Je réserve un emplacement pour la Brocante du 8 juin 2025 à Hermeray

Aux conditions de réservation suivantes :

3€ le mètre linéaire en extérieur. **Minimum 4 mètres puis par tranche de 2 mètres.**

Je réserve : mètres linéaires **Prix : 3 €/m** x.....mètres =€ (Soit 12€ minimum, puis 18, puis 24 etc.)

Joindre un chèque à l'ordre de : Comité des fêtes d'Hermeray (Pas de paiement en espèces) + **une enveloppe timbrée à votre adresse.**

En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée quelle qu'en soit la raison.

Organisation de la Brocante - Vide Grenier d'Hermeray - REGLEMENT 2025.

(Ne pas détacher ce texte, un double vous sera adressé avec l'accusé d'enregistrement)

- 1- L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.
- 2- Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité et, pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au Registre du Commerce.
- 3- Les ventes d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées **hors artisanat local professionnel après accord de l'organisateur.**
- 4- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 5- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule.
- 6- Une buvette et de la petite restauration étant disponibles sur le site, **la vente de boissons, de petite restauration, de nourriture, de produits frais sont strictement réservées au Comité des Fêtes et aux sociétés accréditées par celui-ci.**
- 7- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé **si le dossier d'enregistrement est incomplet**, l'accusé de réception faisant foi.
- 8- L'installation s'effectuera **entre 6H30 et 8H30**. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8 heures.
- 9- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert **de 8H30 à 18H** et à quitter les lieux **avant 19H30 en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé sous peine d'amende.**
Le montant de participation à notre Brocante – Vide Grenier n'inclue pas l'évacuation des poubelles ou des invendus des participants. Chaque participant devra remporter la totalité de ses déchets et invendus (si nécessaire, des sacs poubelles seront remis gracieusement à disposition à la buvette).
- 10- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier.

11- **Les véhicules ne seront plus tolérés sur le site de la Brocante après 8h et jusqu'à 18h. Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté.**

12- Les véhicules seront garés sur l'un des parkings définis par l'organisateur, en dehors de l'aire de la Brocante.

13- Pour des raisons de sécurité **aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 18 heures quel qu'en soit le motif.**

14- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les divers demandeurs ; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.

15- Un emplacement gratuit est réservé aux enfants d'Hermeray de moins de 10 ans **accompagnant leurs parents exposants** : 2 mètres par enfant et un seul enfant par famille.

Seuls les jouets et livres d'enfants usagés pourront y être vendus.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Il est nécessaire de réserver. (Faire une demande séparée)

16- Les riverains seront prioritaires pour occuper des emplacements situés devant leur propriété.

Pour que ma demande soit prise en compte :

(L'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet)

- Je complète ce document sans omettre de renseignements.
- Je signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci-dessus.
- Je m'engage à respecter ce dit règlement.
- Je joins le chèque de règlement à l'ordre du Comité des Fêtes d'Hermeray.
- Je joins une enveloppe timbrée à mon adresse pour l'envoi de l'accusé d'enregistrement à présenter le jour de la Brocante.
- Je joins une photocopie de ma pièce d'identité (et du RC pour les professionnels).
- J'adresse l'ensemble au : Comité des fêtes d'Hermeray,
Mairie d'Hermeray, Béchereau,
78125 Hermeray.

Pour les particuliers:

Attestation sur l'honneur:

Je soussigné(e):.....né(e) le:.....

à:.....

domicilié(e):.....
.....
.....,

participant **non professionnel** à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à:.....
le:.....

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés. (article R 321-9 du Code pénal)

Document d'identité faisant foi obligatoire : Carte identité – Passeport * (photocopie jointe)

N°..... délivré le:...../...../..... par..... de.....

Fait à :..... Le :.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement.

* Rayer la mention inutile.